

Liste "Joigny, continuons, tous ensemble"

"La jurisprudence a dégagé, à partir du Code électoral, plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a servi à rassembler des suffrages autour d'un candidat ou si, au contraire, elle n'a servi qu'à informer les administrés sur les affaires locales, sur des événements les intéressant, sur des initiatives de la collectivité prises en raison de faits sans rapport avec les scrutins.

Concernant les tribunes libres réservées à l'opposition dans les bulletins d'information générale des collectivités, le Conseil d'Etat a jugé récemment que, le maire n'ayant aucun droit de contrôle sur leur contenu, un contenu à caractère de propagande électorale, s'il peut être analysé comme une dépense électorale,

ne constitue pas un don prohibé de la collectivité (CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536).

En revanche, la tribune de la majorité et l'éditorial du maire doivent rester neutres ce qui n'est pas sans créer une rupture d'égalité entre les candidats" écrit Jean-Louis Vasseur, avocat associé, SCP Seban & associés dans le numéro de septembre du "Courrier du maire et des élus locaux".

La lecture réfléchie de cette analyse nous amène à suspendre la tribune libre de la majorité jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2014.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - majorite.joigny.over-blog.com

Liste "Dialogue et dynamisme pour Joigny"

L'insécurité à Joigny : impression ou réalité ?

Fin novembre, nous apprenions le démantèlement d'un réseau de drogue et l'arrestation, dans le quartier de La Madeleine, d'une quinzaine de personnes concernées soit par la vente, soit par la consommation. Ce trafic de cannabis existait depuis plusieurs mois au vu et au su de tous au bas de la rue Cortel : les gens avaient peur de passer dans cet endroit devenu malfamé. Les riverains et les badauds ont dû supporter pendant des mois cette situation inadmissible. La réaction des forces de l'ordre, certainement tributaire du déroulement de l'enquête, a été longue à venir. Suite à cet événement des faits ont été passés sous silence, comme l'incendie en représailles d'un véhicule à la Manutention où sont logés maintenant des gendarmes. L'insécurité s'est-elle donc accrue à Joigny ? Tous les ans dans une réunion présidée par le préfet, la situation de la sécurité de

l'année écoulée est évaluée. Au fil des années les conclusions varient : fin 2011, délinquance en forte baisse, fin 2012 en hausse, et fin 2013 elle aurait diminué. Ce sont des statistiques. Mais que ressentent nos concitoyens ? Pour eux, aucun doute : l'insécurité est croissante. Ils se basent sur des faits qui souvent ne sont pas repris par la presse et qui font l'objet d'une véritable "omerta" de la part de nos édiles. Les cambriolages se multiplient : encore trois le 9 décembre, avenue Jean Hémerly et route de Montargis. Même des incendies de voiture sont cachés. Ceci les amène à se demander s'il faut, comme fait le maire, se réjouir d'avoir aussi vite compensé (par qui ?) la diminution de la population résultant du départ des militaires.

DDJ : T. Leau, M. El Haïba, D. Facchetti - <http://www.gilbert-portal.com>

Liste "L'union de Joigny"

Dépenser sans compter...

La municipalité actuelle nous rebat les oreilles en nous disant qu'avant, la gestion était déplorable alors que maintenant, le Super Intendant des finances est si bon gestionnaire qu'il a fait baisser la dette par habitant, a groupé les commandes de la ville afin d'obtenir de meilleurs tarifs... Parlons des 32 panneaux d'entrées de ville qui viennent d'être posés (bienvenue à Joigny, au revoir, merci...) et ont coûté 80 000 € soit 2 500 € le panneau... énorme non ?

De plus, c'est une dépense inutile, car le "touriste" ne va pas s'arrêter dans une ville parce qu'il aura vu 4 pancartes disant la même chose ? C'est peut-être une nouvelle stratégie marketing ! Alors il vous dira qu'il a fait un appel d'offres (non obligatoire pour cette somme), oubliant qu'à Joigny, une entreprise fait ce type de panneau, il préfère les commander dans l'Isère... Ensuite, il

vous dira qu'il fait tout, avec le projet de pépinière d'entreprises et de zone industrielle, pour que les Joviniens puissent trouver de l'emploi. Concernant la dette par habitant, il est vrai qu'à Joigny-ville, elle a baissé, mais on oublie volontairement d'inclure les dettes de la communauté de communes.

Alors oui, il est facile d'arranger la vérité. Notre groupe a toujours préféré la clarté à l'opacité. Nous appelons un chat... un chat. Faisons en priorité vivre nos entreprises et commerces locaux, cela évitera des licenciements, des vitrines aveugles et permettra surtout des embauches.

Voilà ce que nous souhaitons pour Joigny, c'est notre volonté politique.

Nous vous souhaitons une excellente année 2014 pleine de changements... surtout pour le printemps !

Isabelle Bourassin-Lange et Guy Mathiaut - <http://isabellebourassin.vefblog.net>